

ARRETE MUNICIPAL N° 42 / 2023 du 23 mai 2023
Autorisant l'installation et l'exploitation d'un village forain à l'occasion
des festivités du HEIVA I UTUROA 2023 et fixant les dates et horaires d'ouvertures

Ampliations :

SA ISLV	1
Gendarmerie	1
Police municipale	1
Brigade des pompiers	1
Prsdte Comité Heiva Rau	1
Prsdt As des Forains	1
Tenanciers baraque foraine	1
Sce Equip. ISLV	1
Commune Uturoa	1

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguées par arrêté n°119/DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi organique n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU les lois organiques n°2007-1719 et 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie Française ;
- VU le décret n°45-1349 du 18 juin 1945 instituant la Commune de UTUROA, Chef-lieu des Iles-sous-le-vent ;
- VU l'arrêté n°135 CM du 16 février 2022 portant création de la partie « Arrêtés » du code des débits de boissons (NOR : DAE22200134AC-1) ;
- VU la délibération n°98-147 APF du 10 septembre 1998 modifiant la délibération n°98-57 AT du 20 mai 1998 portant réglementation des loteries et appareils de jeux proposés au public à l'occasion, pendant la durée et dans l'enceinte des fêtes foraines ;
- VU le programme des festivités du Heiva i Uturoa 2023 et la liste des exploitants de baraques foraines pour ces festivités du Heiva i Uturoa 2023 ;

Considérant que le HEIVAI UTUROA revêt un caractère de fête communale exceptionnelle et traditionnelle ;

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le **25 MAI 2023**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, publié/notifié

Le **24 MAI 2023**
et télétransmis au service de l'Etat

Le **25 MAI 2023**



Considérant que ces festivités populaires occasionnent un afflux important de personnes de tous âges ;

Considérant que, de ce fait, il est nécessaire d'assurer le maintien de l'ordre public, de la sécurité, de la sûreté, de la tranquillité et de la salubrité publique lors de ces manifestations festives ;

- ARRÊTE -

Article 1^{er} : Sont autorisées l'installation et l'exploitation d'un village forain sur une partie de la Place Tahua To'a Huri Nihi à l'occasion des festivités du HEIVA I UTUROA 2023 selon le programme prévisionnel ci-annexé.

Article 2 : La date d'ouverture du HEIVA I UTUROA 2023 est fixée au jeudi 29 juin 2023 à 16h00, et sa date de fermeture au dimanche 06 août 2023 à minuit.

Article 3 : Les baraques foraines, situées sur la Place Communale TAHUA TO'A HURI NIHI et exploitées par les forains de Uturoa dont la liste est ci-annexée, sont autorisées à ouvrir pendant toute la période du HEIVA I UTUROA 2023 les jours et les horaires suivants :

- du dimanche au jeudi : de 08h00 jusqu'à minuit ;
- les vendredis et samedis : de 08h00 jusqu'à 02h le lendemain matin.

Article 4 : Pendant toute la durée des festivités du HEIVA I UTUROA 2023, les tenanciers de baraques foraines devront prendre toutes les mesures de prévention et de sécurité en vue de l'encadrement et de la protection du public.

Ils devront également se conformer aux directives de sécurité et aux injonctions données par la Gendarmerie ou la Police Municipale.

Les tenanciers de baraques foraines sont tenus de se conformer à la réglementation en vigueur en matière de sécurité, d'activités commerciales, du droit du travail, de débit de boissons et d'exploitation des jeux de hasard (loteries, jeux de hasards et appareils de jeux divers) et d'obtenir au préalable les autorisations administratives, patentes, licences et agréments attachées à leur activité.

Article 5 : Toutes contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 6 : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie de recours formée contre le présent arrêté, dans un délai de deux (2) mois, à compter de sa publication et de sa transmission au service de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessibles à partir du site « www.telerecours.fr ».

Article 7 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le Chef de service de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié, affiché et communiqué partout où besoin sera.

Le Maire,

Matahi BROTHERSON



**LISTE DES EXPLOITANTS DE BARAQUES FORAINES
A L'OCCASION DES FESTIVITES DU
HEIVA I UTUROA 2023**

N°	NOM	PRENOM	TYPE DE STAND / ACTIVITES
1	TUUHIA	EUGENE	Jeu de hasard
2	LEON	MIRELLA	Snack
3	LEON	KATIA	Restaurant
4	AMARU	DANIEL	Restaurant Manège
5	AMARU	JEAN-LUC	Snack Jeux pour enfants, ados, adultes
6	MOUCHAS	JOSEPH	Restaurant Dancing
7	TETAUIRA	HEIRAI	Restaurant Jeu de hasard
8	TEUIRA	ERNEST	Snack Jeux pour enfants, ados, adultes Jeu de hasard
9	ATANI	RAITEA	Restaurant Dancing



Le Maire
Matahi BROTHERSON

Programme du HEVA I UTUROA 2023

Organisé par

en partenariat avec la
Commune de Uturoa



Et l'association des forains de UTUROA

Lundi 03 juillet		Mardi 04 juillet		Mercredi 05 juillet		Jeudi 06 juillet		Vendredi 07 juillet		Samedi 08 juillet		Dimanche 09 juillet	
18h : CONCOURS ARTISANAT Tressage n°1 au		Baraques foraines		18h : CONCOURS ARTISANAT Bouquet de fleurs et 'ûmete de fruits		Baraques foraines		8h Coprah et concours agricoles 19h : 3ème Soirée de chants et de danses - Tamari'i HAUMAIRE catégorie « Poussins » - Tamari'i VAITAPORO catégorie « Jeunes »		19h : 4ème Soirée de concours - Tamari'i VAITAPORO catégorie « Poussins » - Tamari'i HAUMAIRE catégorie « Jeunes »		8h: 1ère Journée des Jeux divers pour les enfants	
00h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques		02h : Fermeture des baraques		02h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques	
Lundi 10 juillet		Mardi 11 juillet		Mercredi 12 juillet		Jeudi 13 juillet		Vendredi 14 juillet		Samedi 15 juillet		Dimanche 16 juillet	
Baraques foraines		17h : pātia fā		Baraques foraines		Baraques foraines		09h : FETE NATIONALE avec défilé des chars et des vélos fleuris. 13h : Course de Pirogue V12 V6 V1		7h : Pêche lagonnaire		8h: 2ème Journée des Jeux divers pour les enfants	
00h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques		02h : Fermeture des baraques		02h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques	
Lundi 17 juillet		Mardi 18 juillet		Mercredi 19 juillet		Jeudi 20 juillet		Vendredi 21 juillet		Samedi 22 juillet		Dimanche 23 juillet	
18h : CONCOURS ARTISANAT Tressage 'ōtini		Baraques foraines		18h : CONCOURS ARTISANAT Couronne de fête et cou		19h : 5ème Soirée de concours Meilleur danseur/danseuse (3 catégories), meilleur couple « jeunes », meilleur orchestre		Baraques foraines		19h : Soirée de remise des prix des concours CHANTS et DANSES		Baraques foraines	
00h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques		02h: Fermeture des baraque		02h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques	
Lundi 24 juillet		Mardi 25 juillet		Mercredi 26 juillet		Jeudi 27 juillet		Vendredi 28 juillet		Samedi 29 juillet		Dimanche 30 juillet	
Baraques foraines		Baraques foraines		Baraques foraines		Baraques foraines		Baraques foraines		Baraques foraines		Baraques foraines	
00h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques		02h : Fermeture des baraques		02h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques	
Lundi 31 juillet		Mardi 1er août		Mercredi 2 août		Jeudi 3 août		Vendredi 4 août		Samedi 5 août		Dimanche 6 août	
Baraques foraines		Baraques foraines		Baraques foraines		Baraques foraines		Baraques foraines		Baraques foraines		Dernière soirée des baraques foraines	
00h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques		02h: Fermeture des baraque		02h : Fermeture des baraques		00h : Fermeture des baraques	